



Assemblée bourgeoisiale qui se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Sébastien Menoud, vice-président, ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue et salue président, membres du Conseil présents et assemblée. Il précise que l'assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et autres canaux et que les comptes bourgeoisiaux 2017 ont été soumis à consultation publique.

Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée bourgeoisiale
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation des comptes 2017 de la bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Demandes d'agrégation à la Bourgeoisie
7. Divers
8. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

2. Nomination de scrutateurs

Sébastien Menoud propose à l'assemblée la nomination d'un scrutateur en la personne de Mme Marianne Dussez.

A l'unanimité, l'assemblée accepte la nomination de la personne précitée.

3. Présentation des comptes 2017 de la bourgeoisie

Le vice-président présente et commente les comptes annuels de la Bourgeoisie de Vex, notamment le compte de fonctionnement, le compte d'investissement et le bilan de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Comptes de fonctionnement

Le fonctionnement du ménage ordinaire fait apparaître des recettes pour Fr. 12'678.55 et des dépenses pour Fr. 14'035.50 L'excédent de charges du compte de fonctionnement s'élève donc à Fr. 1'356.95, différence défavorable due pour l'essentiel à une diminution temporaire du revenu locatif des vignes et à la perte des intérêts des prêts qui ont été remboursés.

Investissements

Aucun investissement n'a été réalisé en 2017.

Il en résulte au terme de l'exercice 2017, une fortune nette de la Bourgeoisie de Vex de CHF 1'173'395.-

M. Menoud présente le bilan.

Au terme de la présentation des comptes bourgeoisiaux 2017, le vice-président cède la parole à l'Assemblée.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. Menoud passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin de la fiduciaire ECSA, pour le rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

M. Bruttin donne lecture à l'assemblée du rapport des réviseurs sur les comptes annuels 2017.

M Bruttin termine en précisant que selon l'appréciation de la fiduciaire, les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. Dans le cadre de l'audit, les réviseurs relèvent notamment que la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements à court terme. Elle pourrait cependant se voir confrontée à des difficultés à moyen terme ses ressources étant en constante diminution.

M. Bruttin recommande d'approuver les comptes 2017 de la bourgeoisie.

5. Approbation des comptes et décharge

Le vice-président remercie Mme Nendaz pour la parfaite tenue des comptes, M. Bruttin pour son travail et soumet à l'assemblée l'approbation des comptes bourgeoisiaux 2017 et la décharge au Conseil municipal.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve à l'unanimité, par voie de main levée, les comptes de la bourgeoisie 2017 tels que présentés et approuvés par le Conseil municipal en séance du 17 mai 2018 et lui en donne décharge.

6. Demandes d'agrégation à la Bourgeoisie

En préambule, Sébastien Menoud présente à l'écran et commente les articles n^{os} 14 à 17 du Règlement bourgeoisial homologué le 9.06.1993, traitant de l'octroi du droit de bourgeoisie, ainsi que des tarifs d'agrégation fixés par ce même règlement.

Il précise en outre, qu'en vertu des art. 14 al.1 et 15 al. 1 du Règlement bourgeoisial les requérants ci-après nommés remplissent les conditions fixées par les législations fédérales et cantonales et sont tous domiciliés depuis au moins 5 ans sur le territoire de la commune. Les requêtes ont en outre reçu un préavis favorable, à l'unanimité du Conseil municipal réuni en séance ordinaire du 7 juin dernier.

M. Menoud se refusant pour la présentation de sa requête personnelle, M. Danny Defago prend la parole et donne lecture de la demande écrite de M. Menoud du 15 mai 2018 et la soumet ensuite au vote de l'assemblée.

L'assemblée bourgeoisiale, à l'unanimité, par voie de main levée, accepte d'octroyer le droit de bourgeoisie à M. Sébastien Menoud, à son épouse Blandine, leurs enfants mineurs Rosalie, Justin, Louis et Anna.

M. Defago se refusant pour la présentation de sa requête personnelle, M. Menoud qui a rejoint l'assemblée, reprend la parole et donne lecture de la demande écrite du 16 mai 2018 de M. Defago et la soumet ensuite au vote de l'assemblée.

L'assemblée bourgeoisiale, à l'unanimité, par voie de main levée, accepte d'octroyer le droit de bourgeoisie à M. Danny Defago.

M. Menoud présente et donne lecture de la demande écrite du 5 juin 2018 de M. Didier Combe et la soumet au vote de l'assemblée.

L'assemblée bourgeoisiale, à l'unanimité, par voie de main levée, accepte d'octroyer le droit de bourgeoisie à M. Didier Combe et à ses enfants mineurs François et Sébastien.

M. Menoud remercie l'assemblée et conclut en rappelant que ces droits ne seront octroyés qu'après paiement des taxes d'agrégation conformes aux tarifs fixés par le Règlement bourgeoisial.

7. Divers

A ce stade de la présentation, M. Menoud invite l'assemblée à faire part de ses remarques ou questions éventuelles.

8. Lecture et approbation du PV de séance

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'ordre du jour étant épuisé M. Menoud présente à l'écran le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever et en donne lecture. Enfin, il soumet ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 14 juin 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Vex, le 14 juin 2018/mab

Le Vice-président
Sébastien Menoud

La Secrétaire
M-France Bovier